



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE LOCAL DE CONCERTATION
DU PROGRAMME LIFE PAPL DE LA RADE DE BREST
du 9 FEVRIER 2016**

Centre Nautique de Rostiviec à Loperhet

Francis Grosjean, vice-président de Brest métropole accueille les participants et remercie Christian Chardon, président du centre nautique de nous accueillir.

Christian Chardon accueille les participants.

Florence Sénéchal prend la parole pour présenter l'ordre du jour et faire quelques brefs rappels sur le programme LIFE.

L'ensemble des points abordés lors de cette réunion a été présenté sous la forme d'un diaporama annexé à ce compte rendu ; aussi, celui-ci rapporte principalement les échanges entre les participants.

1. Bilan des actions menées en 2015.

Ont été présentés successivement les résultats de :

1.1. Comptages

Suite à la présentation des résultats des comptages 2015 et des calculs de ratios (nombre de pêcheurs comptés sur un secteur ramené à une unité kilométrique) pour 2014 et 2015, permettant de faire ressortir les principaux sites les plus fréquentés, les échanges suivants ont eu lieu :

- Le ratio calculé pour le secteur de Landevennec (secteur B) est pénalisant en 2014, car le secteur est très long et n'est pas compté en totalité. Ce secteur du fait de sa longueur et de l'irrégularité de fréquentation sur l'ensemble de son linéaire a été « fragmenté » en 2015 suite à des échanges avec la mairie et

l'association de pêcheurs plaisanciers. Le biais constaté en 2014 par cette « irrégularité » est corrigé par les résultats obtenus en 2015.

- Pour chaque comptage, il est noté par les participants-compteurs que les évolutions ressenties sur un secteur sont perçues de manière identique sur l'ensemble des secteurs de la rade.

- La fréquentation, parfois importante, par les pêcheurs à pied de loisir de certains secteurs pourtant interdits à cette pratique, a été rapportée par des professionnels et la DDTM alertée lors d'une réunion à Quimper.

Il est rappelé que le site du Moulin Blanc, interdit à la pêche à pied de loisir par un arrêté permanent est l'un des sites les plus fréquentés et ce, malgré la présence de panneaux (souvent vandalisés) et des informations faites aux pêcheurs.

Il est rapporté que la fréquentation par les pêcheurs à pied du sillon du Fret, il y a 10 ans, était importante et maintenant beaucoup plus faible, car la qualité de l'eau est mauvaise sur le secteur.

Beaucoup de sites sont dans ce cas et sont des sites déconseillés pour la pêche à pied.

L'ARS rappelle qu'il n'existe pas de réglementation pour la pêche à pied de loisir ; mais l'ARS et l'IFREMER ont choisi d'utiliser les mêmes seuils que pour la pêche professionnelle en utilisant cependant un vocabulaire différent. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.pecheapied-responsable.fr

1.2. Enquêtes

Les résultats présentés doivent être lus avec précaution ; ils sont extraits de données partielles, (l'ensemble des données collectées n'est pas encore analysé en totalité à ce jour).

Après une présentation de quelques résultats issus des enquêtes, la discussion s'engage sur les points suivants :

- Les quantités autorisées par espèce ne figurent pas dans l'annuaire des marées.

- La brigade nautique de Crozon ne semble pas faire de différence, lors du contrôle, entre la taille des crevettes grises et bouquets, considérant qu'elles doivent toutes mesurer 5 cm.

La présentation se poursuit sur les actions de sensibilisation et de suivi des habitats qui n'appellent pas de remarque de la part des participants.

2. Calendrier 2016

Le calendrier 2016 est présenté ainsi que les dates retenues pour les différentes marées de terrain. Il est rappelé que les personnes qui souhaitent participer à l'une ou l'autre des marées peuvent se manifester par mail auprès de Florence Sénéchal.

Brest métropole, accompagnée de certains partenaires, participera (sous la forme d'un « chapiteau ») aux fêtes maritimes 2016 pour y présenter la pêche à pied de loisir.

3. Outils de communication

Les derniers outils produits en 2015 sont présentés, ainsi que l'ensemble des outils disponibles. Tous ces supports sont disponibles sur simple demande auprès de Florence Sénéchal.

4. Formation des médiateurs de l'estran

Quelques rappels sont donnés sur les objectifs, destinataires et moyens des formations.

Il est proposé deux approches :

4.1. Formation à la journée

Destinée prioritairement aux personnels des offices de tourisme (OT) et de centres nautiques (CN) ; elle se déroulera sur une journée comportant un temps théorique et une sortie sur l'estran.

Des centres nautiques et offices de tourisme ont été identifiés sur le pourtour de la rade en partenariat avec Nautisme en Finistère et l'Association des offices de tourisme du Finistère ; ces deux structures nous accompagnent dans cette démarche.

Les membres du comité interviennent pour apporter les précisions suivantes :

- L'OT de Crozon va devenir intercommunal et concerner quatre communes ;
- L'OT de Plougonvelin va devenir intercommunal en 2017 ;
- A Camaret, il y a un centre nautique appartenant au club Léo Lagrange, ayant des activités importantes ;
- La journée de formation devrait intervenir avant les premières grandes marées ;
- Avec ces formations, la population touchée sera plutôt assez jeune (touristes et enfants) ; or, selon les premières analyses des enquêtes, on voit que les pêcheurs à pied en rade sont plutôt âgés ; les formations ne semblent pas correspondre à la cible.

4.2. Demi-journée d'information

Ces temps d'information destinés à un public plus large, non ciblé, doivent permettre de compléter l'offre et seront menés conjointement, dans la mesure du possible avec les partenaires : ARS, IFREMER, DDTM, PNRA... ils seront proposés, si possible, avant le mois d'avril et réparties sur le pourtour de la rade de Brest.

5. Panneaux d'information

Il est rappelé les demandes du programme LIFE à propos de la mise en place de panneaux d'information ainsi que les conditions d'installation et de mises à jour. La présentation des procédures appelle les remarques suivantes :

- Concernant l'installation de panneaux dans le périmètre du Parc Naturel Régional d'Armorique, une discussion semble suffisante, la validation n'étant pas indispensable ;
- Sur les terrains du Conservatoire du Littoral, il est nécessaire d'obtenir l'accord du gestionnaire (qui n'est pas toujours le conservatoire et bien souvent une commune) et d'échanger avec le conservatoire sur la charte graphique ;
- La déclaration préalable de travaux n'est pas de 4 mais de 2 mois.
- L'étude d'incidence ne semble pas nécessaire du fait du positionnement des panneaux.

Lors de la présentation des matériaux proposés, il est stipulé que des adaptations sont possibles soit sous forme d'affiche reprenant la totalité du contenu du panneau, soit en choisissant de ne retenir que certains éléments du contenu du panneau de façon à s'adapter aux contextes locaux (supports déjà existants par exemple).

Des coûts estimés sont ensuite présentés selon différentes options de choix de matériaux et de structure.

- Il est demandé de faire une estimation du coût d'une affiche au format du panneau en autocollant et en plastifié.

Une carte présentant différents éléments d'information : positionnement des sites pilotes, sites de pêches les plus fréquentés, sites de baignade est présentée pour engager la discussion sur le choix du positionnement des panneaux.

- Les sites de baignade sont ou devront être équipés de panneaux mais les accès et les sites ne sont pas forcément exactement les mêmes.
- Il est demandé de se rapprocher du Pôle métropolitain du Pays de Brest qui a mené un travail sur ce point.

Le contenu du panneau est présenté ainsi que les remarques reçues, la discussion s'engage :

- La quantité maximale autorisée pour les huîtres de 5 douzaines, correspond au cumul huître creuse et huître plate ;
- La rade de Brest n'est pas concernée par le cumul coque-palourde ;
- Après discussion, il est décidé de ne conserver que le rectangle présentant les outils autorisés, en retravaillant la phrase, en ajoutant la référence au titre et en déplaçant la phrase concernant les outils de la rubrique bonnes pratiques. Les outils présentés sous les espèces sont supprimées ;
- La liste des espèces présentées dans le panneau reprend celles présentes sur la réglette, le choix des espèces ayant été préalablement validé en comité local de concertation. La coquille St Jacques n'est donc pas ajoutée ;
- La rubrique «milieu naturel » est modifiée sur la phrase des blocs en précisant « (algues brunes ou rouges au-dessus) » ;

- La phrase existant sur la remise en place des pierres n'est pas modifiée ;
- Les phrases en doublon sur les herbiers (en rubrique « milieu naturel » et « bonnes pratiques ») sont maintenues ;
- La proposition d'ajouter une phrase sur les algues brunes n'est pas retenue ; en revanche, il est demandé de la faire figurer dans d'autres supports, par exemple sur flyers ;
- Il est demandé d'ajouter la phrase suivante issue de l'arrêté du 21/10/2013 : « les trous générés par la pêche doivent être rebouchés », dans la rubrique des bonnes pratiques ;
- Dans le rubrique conchyliculture, il est proposé de modifier la première phrase de cette manière « l'estran est un lieu de loisir, mais aussi un lieu de travail, il est interdit de pêcher dans les zones conchylicoles » ;
- Une légende sera ajoutée sous les deux photos de champ de blocs et herbiers.

Pour le choix des panneaux, il est convenu d'adresser un courrier aux communes concernées par le programme pour demander à chacune d'elles ses choix de support (matériau, structure, affiche...).

Une copie de ce courrier sera adressée aux associations et structures locales partenaires afin que ces dernières puissent accompagner la mairie dans ses choix.

La réunion du comité local de concertation s'achève sur les remerciements adressés par Francis Grosjean à l'ensemble des participants.